

Décret n° 2010-781 du 8 juillet 2010 relatif aux groupements, ententes et engagements de programmation cinématographique — CHAPITRE IER : L'AGREMENT DES GROUPEMENTS ET ENTENTES DE PROGRAMMATION

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	12/07/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	MCCK1003558D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022454952

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Toute modification intervenue dans la composition, les statuts ou la convention constitutive d'un groupement ou d'une entente de programmation est déclarée dans un délai qui ne peut excéder quinze jours [...]

[...] Les propositions d'engagements de programmation au titre du 2° de l'article 12 sont adressées par chaque exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques inscrit sur la liste prévue au dernier [...]

[...] Le seuil est ramené de 25 % à 8 % pour les établissements situés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, qui sont regardés comme une zone d'attraction [...]

RÉFÉRENCE

DECRET MCCK1003558D du 12 juillet 2014, « Décret n° 2010-781 du 8 juillet 2010 relatif aux groupements, ententes et engagements de programmation cinématographique – CHAPITRE IER : L'AGREMENT DES GROUPEMENTS ET ENTENTES DE PROGRAMMATION ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022454952> (consulté le 28 août 2026).